

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FÉVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 février, à dix-huit heures quinze, le conseil municipal de la commune de Truyes, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane de COLBERT, Maire

Nombre de conseillers en exercice 19

Nombre de conseillers présents 12

Nombre de conseillers votants 14

Date de convocation : 14 février 2025

Présents : M. de Colbert, Mme Beauchamp, Mme Aurnague, Mme Guérin, Mme Nguyen Van, M. Birocheau, Mme Chicheri, Mme Guérineau, M. Dubois, Mme Faye, M. Greiner, Mme Desmé

Pouvoir : M. Picard donne pouvoir à M. Birocheau

Mme Aubrey donne pouvoir à Mme Nguyen Van

Absents : M. Grange, M. Labbé, M. Laurent, Mme Perrot, M. Da Silva Vale

Secrétaire : Mme Faye

Approbation du compte rendu de la séance du 6 février 2025

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 6 février 2025

Décision du maire

2025-01 : Un avenant n°2 au marché de rénovation thermique et de mise aux normes de l'école élémentaire Guy-de-Maupassant – Macro lot A - est conclu avec l'entreprise Sarl BONSENS – 7, rue de la Sublainerie – 37510 BALLAN-MIRÉ pour un montant de – 5.126,92 € HT, portant le montant du marché à un total de 203.369,23 € HT

2025-02-B-01 Ouverture d'une ligne de trésorerie – La Banque Postale

Débat : Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 6 février 2025, le conseil municipal a autorisé l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Banque Postale. Cependant depuis cette date, les conditions offertes ont évolué à l'avantage de la commune, nécessitant une nouvelle délibération.

Vote :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la proposition commerciale de la Banque Postale en date du 11 février 2025 annexée à la présente délibération dont elle fait partie intégrante

Considérant que dans l'attente du versement du solde des subventions relatives à l'opération de rénovation énergétique de l'école élémentaire, la commune va être exposée en 2025 à un besoin ponctuel de trésorerie

Considérant que l'ouverture d'une ligne de trésorerie évite de mobiliser trop tôt ou inutilement un emprunt et permet d'optimiser les charges financières

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De réaliser auprès de la Banque Postale une ligne de trésorerie destinée à faire face à des besoins momentanés de trésorerie.

Les caractéristiques principales de la ligne de crédit de trésorerie, détaillées dans la proposition commerciale de la Banque Postale en date du 11 février 2025 ci-annexée, sont les suivantes :

- Montant : 300.000 €
- Durée : 364 jours
- Taux d'intérêt : Fixe = 3,41 %

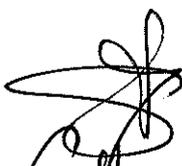
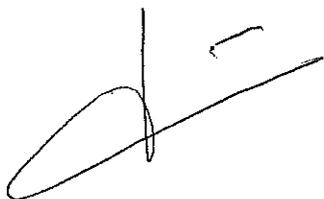
- Frais de dossier : 600,00 € soit 0,20% du montant total de la ligne
- Commission de non utilisation : 0,21 %
- D'autoriser Monsieur le maire à signer la convention à intervenir portant ouverture d'une Ligne de Trésorerie.
- D'autoriser Monsieur le maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versements des fonds et aux remboursements dans les conditions prévues par la convention portant ouverture d'une Ligne de Trésorerie.
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune

Questions diverses

Monsieur le Maire clos la séance en remerciant les conseillers municipaux présents.

La séance est levée à 18h45

Le Secrétaire de séance
Dominique BEAUCHAMP



Le Maire
Stéphane de COLBERT